**Entreprise Individuelle- Modifications au RM et au RCS**

**Documents à fournir :**

* [Formulaire P2](file:///C%3A%5CUsers%5Cfc%5CDesktop%5CDOCS%20POUR%20LIEN%5CIMPRIME%20P2.pdf)  à fournir en 3 exemplaires originaux dans tous les cas
* Si commerçant, Kbis de moins de 3 mois
* Si mandataire : [pouvoir a](file:///C%3A%5CUsers%5Cfc%5CDesktop%5CDOCS%20POUR%20LIEN%5Cpouvoir.pdf)utorisant la formalité

**CHANGEMENT DE NOM PATRONYMIQUE, DE NOM D'USAGE**

**Pièces à fournir :**

* Copie recto verso de la carte d'identité en cours de validité
* Livret de famille
* Acte de mariage, jugement de divorce

Si activité ambulante : [demande de modification de carte ambulant](file:///C%3A%5CUsers%5Cfc%5CDesktop%5CDOCS%20POUR%20LIEN%5CDemande%20de%20carte%20ambulant.pdf) + 15€ à l’ordre de la Chambre de Métiers du Gers

**Frais :**

 **Entreprise individuelle au réel simplifié :**

* 36 € à l'ordre de la Chambre de Métiers et de l'Artisanat du Gers
* 50,95 € à l'ordre du Greffe du Tribunal de Commerce

**Micro-entrepreneur :**

* 36 € à l'ordre de la Chambre de Métiers et de l'Artisanat du Gers
* Gratuit pour le greffe du tribunal de Commerce

**CHANGEMENT OU SUPPRESSION D'ENSEIGNE, DECLARATION OU SUPPRESSION DU NOM COMMERCIAL**

**Pièces à fournir :**

* [Formulaire P2](file:///C%3A%5CUsers%5Cfc%5CDesktop%5CDOCS%20POUR%20LIEN%5CIMPRIME%20P2.pdf)  à fournir en 3 exemplaires originaux dans tous les cas

**Frais :**

 **Entreprise individuelle au réel simplifié :**

* 101 € à l'ordre de la Chambre de Métiers et de l'Artisanat du Gers
* Si enseigne : 50,95 € à l'ordre du Greffe du Tribunal de Commerce
* Si nom commercial : 95,95 € pour le Greffe du Tribunal de Commerce
* Si activité ambulante : [demande de modification de carte ambulant](file:///C%3A%5CUsers%5Cfc%5CDesktop%5CDOCS%20POUR%20LIEN%5CDemande%20de%20carte%20ambulant.pdf) + 15€ à l’ordre de la Chambre de Métiers du Gers

**Micro-entrepreneur :**

* 36 € à l'ordre de la Chambre de Métiers et de l'Artisanat du Gers
* Gratuit pour le greffe du tribunal de Commerce

**ADJONCTION OU SUPPRESSION D'ACTIVITE**

**Pièces à fournir :**

* Si qualification professionnelle obligatoire : [Imprimé JQPA](file:///C%3A%5CUsers%5Cfc%5CDesktop%5CDOCS%20POUR%20LIEN%5CJQPA.pdf) + justificatifs de qualification professionnelle (renvoi vers page activités réglementées)
* Si activité ambulante : [demande de modification de carte ambulant](file:///C%3A%5CUsers%5Cfc%5CDesktop%5CDOCS%20POUR%20LIEN%5CDemande%20de%20carte%20ambulant.pdf) + 15€ à l’ordre de la Chambre de Métiers du Gers

**Frais :**

* 101 € à l'ordre de la Chambre de Métiers et de l'Artisanat du Gers
* 95,95 € à l'ordre du Greffe du Tribunal de Commerce

**Micro-entrepreneur :**

* 36 € à l'ordre de la Chambre de Métiers et de l'Artisanat du Gers
* Gratuit pour le greffe du tribunal de Commerce

**TRANSFERT D'ADRESSE**

**Pièces à fournir : *(en 2 exemplaires)***

***Domiciliation***

* Si locataire : copie d'une quittance de loyer (récente) ou copie du bail au nom du chef d'entreprise
* Si propriétaire : justificatif de domicile (exemple : quittance EDF, téléphone (récent)...), photocopie de la taxe foncière (recto-verso) ou du titre de propriété au nom du chef d'entreprise
* Si exercice de l'activité dans les locaux d'habitation d’une tierce personne [: autorisation d'exercice de l'activité](file:///C%3A%5CUsers%5Cfc%5CDesktop%5CDOCS%20POUR%20LIEN%5CAuorisationdomiciliationsiegesocialpdf_13.pdf) délivrée par le propriétaire + taxe foncière (recto verso)
* Si domiciliation dans une entreprise de domiciliation : copie du contrat de domiciliation
* **Si activité ambulante** : [demande de modification de carte ambulant](file:///C%3A%5CUsers%5Cfc%5CDesktop%5CDOCS%20POUR%20LIEN%5CDemande%20de%20carte%20ambulant.pdf) + 15€ à l’ordre de la Chambre de Métiers du Gers

**Frais :**

* 36 € à l'ordre de la Chambre de Métiers et de l'Artisanat du Gers
* 95,95 € à l'ordre du Greffe du Tribunal de Commerce

**Micro-entrepreneur :**

* 36 € à l'ordre de la Chambre de Métiers et de l'Artisanat du Gers
* Gratuit pour le greffe du tribunal de Commerce

**MENTION DU CONJOINT COLLABORATEUR**

**Pièces à fournir : (en 2 exemplaires)**

* Acte de naissance ou photocopie recto verso de la carte d'identité du conjoint ou passeport en cours de validité
* Acte de mariage daté de moins de 3 mois
* [Attestation pour mention du conjoint](file:///C%3A%5CUsers%5Cfc%5CDesktop%5CDOCS%20POUR%20LIEN%5CDECLARATION%20DE%20CONJOINT%20COLLABORATEUR.doc) marié ou du pacsé
* [Déclaration sur l'honneur de non condamnation](file:///C%3A%5CUsers%5Cfc%5CDesktop%5CDOCS%20POUR%20LIEN%5CAttestation%20de%20non%20condamnation%20p%C3%A9nale.pdf) avec filiation
* Contrat de PACS
* Copie du titre de séjour en cours de validité (voir droit d'exercer une activité de travailleur indépendant en France)

**Frais :**

**Entreprise individuelle au réel simplifié :**

* 101 € à l'ordre de la Chambre de Métiers et de l'Artisanat du Gers
* 50,95 € à l'ordre du Greffe du Tribunal de Commerce

**Micro-entrepreneur :**

* 36 € à l'ordre de la Chambre de Métiers et de l'Artisanat du Gers
* Gratuit pour le greffe du tribunal de Commerce

**SUPPRESSION DE LA MENTION DE CONJOINT COLLABORATEUR**

**Pièces à fournir :**

* Simple demande écrite

**Frais :**

**Entreprise individuelle au réel simplifié :**

* 36 € à l'ordre de la Chambre de Métiers et de l'Artisanat du Gers
* 50,95 € à l'ordre du Greffe du Tribunal de Commerce

**Micro-entrepreneur :**

* 36 € à l'ordre de la Chambre de Métiers et de l'Artisanat du Gers
* Gratuit pour le greffe du tribunal de Commerce

**FERMETURE D'UN ETABLISSEMENT**

**Pièces à fournir :**

* Si suppression de l'établissement aucune pièce
* Si vente ou location gérance prévoir 2 exemplaires de l'acte et Journal d'Annonces Légales (ou attestation de parution)

**Frais :**

**Entreprise individuelle au réel simplifié :**

* 36 € à l'ordre de la Chambre de Métiers et de l'Artisanat du Gers
* 50,95 € ou 33,79 € (autre ressort) à l'ordre du Greffe du Tribunal de Commerce

**Micro-entrepreneur :**

* 36 € à l'ordre de la Chambre de Métiers et de l'Artisanat du Gers
* Gratuit pour le greffe du tribunal de Commerce

**DECLARATION D'INSAISISSABILITE**

**Pièces à fournir :**

* Déclaration du notaire (en 2 exemplaires)

**Frais :**

**Entreprise individuelle au réel simplifié :**

* 101 € à l'ordre de la Chambre de Métiers et de l'Artisanat du Gers
* 50,95 € à l'ordre du Greffe du Tribunal de Commerce

**Micro-entrepreneur :**

* 36 € à l'ordre de la Chambre de Métiers et de l'Artisanat du Gers
* Gratuit pour le greffe du tribunal de Commerce

**MODIFICATION DU NOM DE LA RUE OU DU NUMERO DE LA RUE PAR LA MAIRIE**

**Pièces à fournir :**

* Arrêté municipal (en 2 exemplaires)
* **Si activité ambulante :** : [demande de modification de carte ambulant](file:///C%3A%5CUsers%5Cfc%5CDesktop%5CDOCS%20POUR%20LIEN%5CDemande%20de%20carte%20ambulant.pdf) + 15€ à l’ordre de la Chambre de Métiers du Gers

**Frais :**

**Entreprise individuelle au réel simplifié :**

* Gratuit pour la Chambre de Métiers et de l'Artisanat du Gers
* Gratuit pour le Greffe du Tribunal de Commerce

**Micro-entrepreneur :**

* Gratuit pour la Chambre de Métiers et de l'Artisanat du Gers
* Gratuit pour le greffe du tribunal de Commerce

**OUVERTURE D'UN ETABLISSEMENT SECONDAIRE AU REPERTOIRE DES METIERS ET REGISTRE DU COMMERCE ET DES SOCIETES**

**si CREATION**

* + Bail autorisant l'exercice de l'activité (en 2 exemplaires)

**Frais :**

**Entreprise individuelle au réel simplifié :**

* 101 € à l'ordre de la Chambre de Métiers et de l'Artisanat du Gers
* 84,48 € à l'ordre du Greffe du Tribunal de Commerce (si hors ressort)
* 56,59 € à l'ordre du Greffe du Tribunal de Commerce (si même ressort)

**Micro-entrepreneur :**

* 36 € à l'ordre de la Chambre de Métiers et de l'Artisanat du Gers
* Gratuit pour le greffe du tribunal de Commerce

**si achat de fonds ou location gérance ou donation :** en 2 exemplaires

* + Acte d'achat ou acte de location gérance ou acte de donation
	+ Journal d'Annonces Légales (ou attestation de parution)

**Frais :**

**Entreprise individuelle au réel simplifié :**

* 101 € à l'ordre de la Chambre de Métiers et de l'Artisanat du Gers
* 163,20 € (hors ressort) ou 129,41 € (même Greffe) à l'ordre du Greffe du Tribunal de Commerce (donation, achat)
* 93,20 € (hors ressort) ou 59,41 € (même Greffe) à l'ordre du Greffe du Tribunal de Commerce (location gérance)

**Micro-entrepreneur :**

* 36 € à l'ordre de la Chambre de Métiers et de l'Artisanat du Gers
* Gratuit pour le greffe du tribunal de Commerce